



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2014 / VI**

Le 15 avril 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot - M. Esselin – Mme Scherrer – M. Wagner – Mmes Henry – Lonardi – M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel ;

Absents : M. Rechenmann – Mme Ritter.

~~~~~

Fernand LORMANT accueille les participants.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu des réunions des 28 mars et 3 avril 2014.

En communication, le maire informe l'assemblée :

- Dimanche 13 avril a eu lieu le DIMANCHE CHANTANT au gymnase municipal, 270 choristes étaient réunis, parmi ces choristes figurait Agnès LONARDI, nous la félicitons.
- Un poste sera supprimé à la rentrée à l'école élémentaire Gustave Charpentier, ce qui est injuste en raison de la particularité de cette école qui accueille :
  - . une classe externalisée de l'IME
  - . deux CLIS
  - . les enfants de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social)

En raison de ces spécificités, l'Education Nationale avait accepté que le seuil de fermeture soit diminué, il n'en est rien. Je vous ai transmis, avec le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 avril dernier, deux courriers, à savoir :

- ✓ Un courrier en date du 25 février 2014 adressé à M. Jean-René LOUVET, directeur académique des services de l'Education Nationale
- ✓ Un courrier en date du 2 avril 2014 adressé à M. Jean-Michel MERILLOU, Inspecteur de l'Education Nationale.

J'apporte mon réel soutien aux enseignants qui font un travail remarquable et aux parents d'élèves, nous contestons cette mauvaise décision.

Nous avons encore un espoir, à la rentrée de septembre prochain, il faudrait que le comptage des élèves dépasse la barre des 157, soit seulement 12 élèves en plus qu'aujourd'hui.

~~~~~

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 14/VI/31 Comptes administratifs 2013 Ville et C.C.A.S.
- 14/VI/32 Comptes de gestion 2013 Ville et C.C.A.S.
- 14/VI/33 Affectation du résultat de l'exercice 2013 Ville et C.C.A.S.
- 14/VI/34 Amortissements Ville – Budgets annexes et C.C.A.S.
- 14/VI/35 Vote des taux des 3 taxes locales directes et du taux relais
- 14/VI/36 Débat d'orientation budgétaire 2014
- 14/VI/37 Subventions 2014. Liste principale
- 14/VI/38 Budget funéraire. Admission en non-valeur
- 14/VI/39 Site RETIA – valeur vénale
- 14/VI/40 Parc d'activités. Sécurisation circulation

- 14/VI/41 Création d'un regroupement pédagogique intercommunal concentré avec les communes de Lindre-Basse - Lindre-Haute – Zommange – Bidestroff
 14/VI/42 Dépenses d'investissement anticipées
 14/VI/43 Personnel communal. Avancement de grade 2014. Création et suppression de postes



Point n° 14/VI/31 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 VILLE ET C.C.A.S.

Le Conseil municipal réuni, délibérant sur les comptes administratifs Ville et C.C.A.S. de l'exercice 2013 dressé par M. Fernand LORMANT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. Fernand LORMANT ayant quitté la salle,

après délibération

- 1 – approuve et lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi (voir balance générale ci-après)
- 2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BALANCE GENERALE EN EUROS – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Libellés	réalisé		Reste à réaliser	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
. Budget principal	3.199.190,41	5.371.155,10		
. Budget :				
- assainissement	395.204,11	395.345,65		
- eau	293.682,41	367.434,50		
- ZAC	1.295.112,21	755.464,72		
- Funérarium	24.126,65	58.474,20		
- lotissement Coteaux du Lindre	348.731,12	79.054,08		
Total	5.556.046,91	7.026.928,25		
Résultat de fonctionnement				
. Excédent	1.470.881,34			
Section d'investissement				
. Budget principal	3.937.350,72	4.642.190,17	5.063.209,57	4.426.850,00
. Service comptabilité distincte				
- assainissement	491.678,93	348.287,95	56.927,12	76.754,39
- eau	87.058,07	234.822,49	10.200,00	
- ZAC	1.248.406,24	967.968,88	2.980,94	137.697,00
- Funérarium	23.150,17	11.000,28		
Total	5.787.644,13	6.204.269,77		
Résultat d'investissement				
Excédent	416.625,64			
Résultat de clôture				
Excédent	1.887.506,98			

BALANCE GENERALE EN EUROS – C.C.A.S.

Libellés	réalisé		Reste à réaliser	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	16.188,07	31.297,59		
Résultat de fonctionnement . Excédent	15.109,52			
Section d'investissement	6.018,55	1.916,27		
Résultat d'investissement Déficit	4.102,28			
Résultat de clôture Excédent	11.007,24			

Délibéré – 5 abstentions

Remarque :

Lors de l'examen du compte administratif « Ville », M. Jérôme LANG fait remarquer que l'emprunt de 158.000 € souscrit en 2013 pour le financement de l'opération « parking Jacky » n'apparaît pas dans les annexes « état de la dette ».

Après vérification, il s'avère que le montant figure bien au compte 16 « emprunts » mais n'est pas paru aux annexes.

Ceci n'intervient pas sur le montant du budget, le vote se poursuit normalement. Il est cependant décidé de faire parvenir à chacun l'état de la dette modifié.

Point n° 14/VI/32 : COMPTES DE GESTION 2013 VILLE ET C.C.A.S.

**VILLE
EAU
ASSAINISSEMENT
ZAC
FUNERARIUM
LOTISSEMENT COTEAUX DU LINDRE
C.C.A.S.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion Ville et C.C.A.S. dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibéré – 5 abstentions

Point n° 14/VI/33 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 VILLE ET C.C.A.S.

Budget Ville

Le Conseil municipal,
après avoir entendu et approuvé le compte administratif Ville 2013,
considérant l'examen et l'approbation du compte administratif Ville 2013,
constatant que le compte administratif Ville laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2.171.964,69 €
- un excédent d'investissement de 704.839,45 €
- un état des restes à réaliser en dépense de 5.063.209,57 € et en recette de 4.426.850,00 € soit une différence de 636.359,57 €.

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 2.171.964,69 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget assainissement

- un excédent d'exploitation de 141,54 €
- un déficit d'investissement de 143.390,98 €
- un état des restes en dépense de 56.927,12. € et en recette de 76.754,39 €.

- décide d'affecter l'excédent d'exploitation de 141,54 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1064.

Budget eau

- un excédent d'exploitation de 73.752,09 €
- un excédent d'investissement de 147.764,42 €
- un état des restes en dépense de 10.200,00 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 73.752,09 €

Budget aménagement ZAC sud

- un déficit de fonctionnement de 539.647,49 €
- un déficit d'investissement de 280.437,36 €
- un état des restes à réaliser de 2.980,94 € en dépense et 137.697 € en recette.

- décide de reporter le déficit de fonctionnement.

Budget funéraire

- un excédent d'exploitation de 34.347,55 €
- un déficit d'investissement de 12.149,89 €

- décide d'affecter l'excédent d'exploitation de 12.149,89 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 et de 22.197,66 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget lotissement Coteaux du Lindre

- un déficit de fonctionnement de 269.677,04 €

- décide de reporter le déficit de fonctionnement.

Budget C.C.A.S.

- un excédent de fonctionnement de 15.109,52 €
- un déficit d'investissement de 4.102,28. €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 4.102,28 € en excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 et 11.007,24 € en excédent de fonctionnement.

Délibéré – 5 abstentions

Point n° 14/VI/34 : AMORTISSEMENT VILLE – BUDGETS ANNEXES ET C.C.A.S.

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M14,

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants,

Les durées d'amortissement correspondent à la durée théorique de renouvellement du bien et que les durées minimales et maximales sont fixées à titre indicatif dans l'instruction M14.

après délibération

- décide que chaque bien sera amorti dans la cadence minimum, de même que les subventions d'équipement et que chaque bien amortissable d'un montant inférieur à 1.000 € T.T.C. sera amorti sur une seule année.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/35 : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES DIRECTES ET DU TAUX RELAIS

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU l'état de notification des taux d'imposition de 2013 des 3 taxes directes locales,

après délibération

- décide de maintenir les taux FDL 2014 de la façon suivante :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal à taux constants	Observations
	2014		2014	
TH	2.743.000	18,42	505.261	
FB	3.991.000	12,80	510.848	
FNB	40.400	37,59	15.186	
CFE	1.308.000	17,59	230.077	
Total €	8.082.400		1.261.372	

- décide de ne pas appliquer la variation proportionnelle.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/36 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Le Conseil municipal,

Le maire fait la présentation financière de la commune sur la base du compte administratif 2012, valeur par habitant. Ces valeurs sont comparées à des communes semblables dans le département et la région. Avec les premiers éléments du compte administratif 2013, il apporte quelques informations complémentaires.

VU les croquis élaborés par le maire sur la situation financière de la commune,

après délibération

- approuve les orientations budgétaires 2014 suivant les croquis joints en annexe.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/IV/37 : SUBVENTIONS 2014. LISTE PRINCIPALE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
entendu son président lors de la sortie de M. Bernard FRANÇOIS,
VU les demandes de subventions transmises,
Sur proposition de la Commission des Finances du 9 avril 2014,
MM. Bernard FRANÇOIS, Mickaël BOLARDI, Bernard MOTTIN et Mme
Stéphanie CALVET, présidents d'associations ayant quitté la salle lors de l'attribution à leur
association,

après délibération

- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget Ville :

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
I. ASSOCIATIONS SPORTIVES						
1. FOOTBALL-CLUB	10.792 2.352	10.792 2.352	. Fonctionnement . Energie . Gymnase . Tonte	10.792 <u>2.352</u> 13.144	964,80 <u>14.000,00</u> 14.964,80	28.108,80
2. TENNIS-CLUB	3.700 2.287	3.700 2.287	. Fonctionnement . Energie . Matériel . Tonte	3.700 <u>2.287</u> 5.987	150 <u>5.000</u> 5.150	11.137,00
3. BASKET-CLUB	3.000	3.000	. Fonctionnement . Gymnase	3.000	12.060	15.060,00
4. TENNIS DE TABLE	360	360	. Fonctionnement . Gymnase	360	10.452	10.812,00
5. CYCLOS- RANDONNEURS	225	225	. Fonctionnement . Locaux . Matériel . Vin d'honneur 1 ^{er} Mai	225	3.150 199 <u>160</u> 3.509	3.734,00
6. SOCIETE DE TIR	3.200	3.200	. Fonctionnement . Tonte . Matériel	3.200	4.300 <u>648</u> 4.948	8.148,00
7. PALMES DE LA SEILLE	400	400	. Fonctionnement . Locaux	400	3.150	3.550,00
8. SOCIETE DE PECHE	535	535	. Fonctionnement . Vente cartes pêche OT	535	1.268	1.803,00

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total	
2. MEDIATHEQUE	Attente AG	Attente AG	. Fonctionnement . Cotisation	Attente AG			
3. ECOLE DE MUSIQUE			. Fonctionnement	en attente		En attente	
4. CINEMA GRAND PUBLIC - BILAN							
5. MON MOUTON EST UN LION	2.500	2.500	. Fonctionnement	2.500		2.500,00	
5. OFFICE DU TOURISME	2065 1.565 400	2065 1.565 400	. Fonctionnement . solde apprentissage . Contribution 14 juillet . Personnel . Locaux . Matériel	2065,00 1.565,00 <u>400,00</u> 4.030,00	25.370 6.000 <u>1.315</u> 32.685	36.715,00	
6. ASS SALINES ROYALES			. Locaux		3.000	3.000,00	
7. ECOLE G. CHARPENTIER	3.608	3.608	. classe de mer . Matériel	3.608	1.350	4.958,00	
8. ECOLE E. ABOUT			. Matériel		395	395,00	
9. ASSOCIAT° SPORTIVE ET CULTURELLE G. CHARPENTIER							
10. COLLEGE C. HERMITE			. matériel . gymnase		52,50 <u>1.929,60</u> 1.982,10	1.982,10	
11. LYCEE C. HERMITE			. matériel . gymnase		315,00 <u>1.929,60</u> 2.244,60	2.244,60	
12. LPP. LA PROVIDENCE			. Matériel . gymnase		150,00 <u>964,80</u> 1.114,80	1.114,80	
13. M.E.C.S.			. gymnase		696,80	696,80	
				TOTAL II.	45.177,79	56.039,30	101.217,09
III. ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL							
1. HELICE SAULNOISE	1.860	1.860	. Fonctionnement (6.860 – 5.000 remb.) . Locaux	1.860	6.300	8.160,00	
2. ARC EN CIEL	18.500	18.500	. Salaire directrice	18.500		18.500,00	
3. LES RETROUVAILLES	7.186	7.186	. Electric. + gaz . Matériel	7.186	200	7.386,00	

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
4. DONNEURS DE SANG	200 300	200 300	. fonctionnement . excep reprise activité	200 <u>300</u> 500		500,00
5. A.C.P.G.	190	190	. Fonctionnement	190		190,00
6. ASS CONSOM. DIEUZE			. Fonctionnement			
7. AMICALE PERS. COMM	2.184	2.184	. Fonctionnement	2.184		2.184,00
8. A.C.A.D.			. Fonctionnement . matériel + personnel ST		6.370	6.370,00
9. MEDAILLES MILITAIRES	110	110	. Fonctionnement . matériel	110	50	160,00
10. S/OFFICIERS DE RESERVE	100	100	. Fonctionnement	100		100,00
11. ASS. USAGERS HOP .	150	150	. Fonctionnement	150		150,00
12. LES METRONOMES	1.525	1.525	. Participation Ville	1.525		1.525,00
13. VIE LIBRE	400	400	. Fonctionnement	400		400,00
14. A.D.P.C. DIEUZE	260	260	. Fonctionnement . Locaux	260	6.000	6.260,00
15. CROIX ROUGE	260	260	. Fonctionnement . Garage . Locaux . Matériel	260	3.000 3.000 <u>55</u> 6.055	6.315,00
16. ASSAJUCO	NP	0	. Fonctionnement . Matériel	0	150	150,00
17. AMICALE DES SALINES	120	120	. Fonctionnement	120		120,00
18. CCAS	0	0		0	0	0
19. AVOINE	0	0	. Fonctionnement . locaux	0	0 1.000	1.000,00
20. ECHOS DU SAULNOIS			. Fonctionnement . Hébergement Salines		1.000	1.000,00
21. IME Emile Friant						
22. TROIS P'TITES MAILLES	0	0	. Fonctionnement	0	0	0
TOTAL III.				33.345	27.125	60.470

Bénéficiaires	Propos C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. directe à payer	Avantages	Total
IV. ASSOCIATIONS DIVERSES						
1. ALZHEIMER 57	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
2. PREVENTION ROUTIERE	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
3. SECOURS POPUL. FRANC	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
4. AMIS DU MUSEE DU SEL	35	35	. Cotation	35		35,00
5. MAISON PAYS ETANGS	35	35	. Cotation	35		35,00
6. PARC DE STE CROIX	10	10	. Cotation	10		10,00
7. VILLES DECOREES						
8. MEMORIAL ALSACE			. Lorraine cotation	100		100,00
9. LIGUE CONTRE LE CANCER	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
10. FONDATION DU PATRIMOINE	160	160	. Cotation	160		160,00
11. CARREFOUR DES COMMUNES	/	/				
12. ASSOCIATION ENSEMBLE POUR METZ	/	/				
13. PRET DIVERS MATERIELS	/	/				
			TOTAL IV	480		480
Budget VILLE			TOTAL GENERAL I – II – III – IV	119.246,79	177.516,10	296.762,89

- autorise le maire à signer la convention de soutien aux associations à intervenir avec la M.J.C.
- décide d'attribuer les subventions suivantes – budget C.C.A.S. :

Bénéficiaires	Propos. C.F.	Vote C.M.	Observations	Subv. Directe à payer	Avantages	Total
IV BIS. ASSOCIATIONS DIVERSES						
1. AFAD	35	35	. Aide aux familles	35		35,00
2. ADOT 57	35	35	. Fonctionnement	35		35,00
3. RESTOS DU CŒUR			. Local . Véhicule		3.000 1.500	4.500,00
			TOTAL IV	70	4.500	4.570

Budgets VILLE + CCAS	TOTAL GENERAL I – II – III – IV – IVBIS	119.316,79	182.016,10	301.332,89
----------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/38 : BUDGET FUNERARIUM. ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal,
Considérant que les Pompes Funèbres DEISS de Fénétrange sont redevables à la commune d'une somme de 711 € sur l'année 2006,
Considérant que cet établissement n'existe plus depuis plusieurs années et que pour ce motif, le Trésor Public demande d'admettre en non-valeur cette somme au budget funéraire,

après délibération

- décide d'admettre en non-valeur au budget funéraire la somme de 711 €.
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/39 : SITE RETIA – VALEUR VENALE

L'adjoint délégué à l'économie présente le rapport du service des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la valeur vénale des biens situés (site RETIA), parcelles 14, 57, 96, 107, 124, 131, 135, 143, 144,

Ce rapport (copie en annexe) précise que la valeur de cession de ce bien ne peut qu'être symbolique,

Le Conseil municipal,
VU l'avis du service des domaines,

après délibération

- accepte cet avis.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/40 : PARC D'ACTIVITES. SECURISATION CIRCULATION

L'adjoint délégué aux activités économiques présente à l'assemblée la demande de la société FICOMIRRORS consistant à sécuriser la circulation de la rue Roger Husson sur la zone d'activités par la mise en place d'un sens unique, ceci permettant le passage des engins de manutention d'un bâtiment à l'autre.

Le conseil municipal,

après délibération

- valide la proposition
- accepte le passage en sens unique de la portion de rue comprise entre le n° 1 et le bâtiment n° 10
- autorise le maire à signer les arrêtés correspondants et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/41 : CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CENTRE AVEC LES COMMUNES DE LINDRE-BASSE – LINDRE-HAUTE – ZOMMANGE – BIDESTROFF

VU la situation actuelle de l'accueil des élèves des communes de LINDRE-BASSE, LINDRE-HAUTE, ZOMMANGE, BIDESTROFF au sein des écoles dieuzoises,

Le conseil municipal,

après délibération

- propose la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré avec les communes de LINDRE-BASSE, LINDRE-HAUTE, ZOMMANGE, BIDESTROFF.
- sollicite l'avis des communes.
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'avancement du projet.

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/42 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES

Le Conseil municipal,
 VU les explications du maire,
 VU la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement avant le
 vote du budget 2014,
 après délibération

- décide d'inscrire aux budgets 2014 de façon anticipée les dépenses suivantes :

Budget Ville

- Signalisation marchés Fénélon et Stand de tir Art. 2315 3.862,18 € Société SIGNATURE

Délibéré à l'unanimité.

Point n° 14/VI/43 : PERSONNEL COMMUNAL. AVANCEMENT DE GRADE 2014. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire explique que sur sa proposition, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Moselle, en date du 8 avril 2014, a donné un avis favorable à un avancement de grade pour l'année 2014,

Le conseil municipal,
 VU les explications du maire,

après délibération

- décide les modifications suivantes au tableau du personnel communal :
 - suppression d'un poste d'agent de maîtrise au 01.01.2014
 - création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 01.01.2014
- charge le maire de prendre l'arrêté municipal correspondant.

Délibéré à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 00 h 30.